

## Habitat indigne : la nouvelle police de la sécurité et de la salubrité (pour les élus)

### Domaine de la formation :

Formation élus locaux

### Agrément :



**MINISTÈRE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES  
ET DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### Objectifs de formation :

L'objectif de la formation est de permettre aux participants de :

- Connaître la nouvelle législation,
- Clarifier les responsabilités des maires dans ce domaine,
- Analyser les situations,
- Sécuriser les procédures et les arrêtés.

### Contenu de la formation :

#### Contexte général

- De quoi parle-t-on ?
- Nouvelle définition de l'insalubrité
- Cadre législatif : la nouvelle police de la sécurité et de la salubrité des immeubles, locaux et installations
- Les diverses catégories de désordres

#### Le partage de compétence

- Le Préfet
- Le Maire

#### Les procédures

- Hors cas d'urgence
- En cas d'urgence

#### L'obligation hébergement et de relogement

#### Les dispositions pénales

- A l'égard des personnes physiques
- A l'égard des personnes morales

#### Les partenaires de la lutte contre l'habitat indigne

- Le Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne
- L'ANAH
- Le fonds d'aide au relogement d'urgence

### Résultat attendu :

Attestation de formation

### Code RNCP/RS :

Pas de code RNCP

## Eligible CPF :

Oui

## Positionnement :

Non

## Information sur le public visé :

Elus locaux - Agents et cadres de collectivités

## Méthodes techniques, pédagogiques et d'encadrement :

**Plusieurs méthodes pédagogiques peuvent être utilisées** : expositive, interrogative, démonstrative et active. Elles font appel à différentes techniques pédagogiques : démonstration, exercice de découverte et d'entraînement, étude de cas, expérimentation, apport de connaissances, mise en situation professionnelle.

**Moyens matériels** : les moyens sont adaptés à chaque formation : atelier professionnel équipés d'outils et des matériels propres au métier, salles de 12 à 15 places avec vidéoprojecteur et postes informatiques et salles spécialisées telles que les laboratoires de sciences, en fonction des besoins. Un centre de ressources multimédia permet de disposer de documentation papier et numérique.

**Moyens humains** : une équipe de professionnels de la formation accompagne le stagiaire tout au long de son parcours : des formateurs habilités par l'Education nationale, un coordonnateur pédagogique dédié et un référent administratif.

## Renseignements spécifiques sur l'organisme :

Datadock : le Greta Poitou-Charentes est référencé par tous les financeurs de la formation professionnelle.

## Taux de réussite à l'examen :

[Information sur les résultats des actions de formation ICI](#)